

DIRECTEUR DE L'ONED

Missions du GIP Enfance en Danger

Le Groupement d'intérêt public Enfance en Danger (GIPED) comprend deux services distincts dont les missions sont précisées à l'article 226-6 du Code de l'action sociale et des familles¹ :

- Le Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED) : ce service existe depuis 1990 et est chargé d'accueillir des appels téléphoniques concernant les situations d'enfants en danger ou en risque de l'être (n° d'appel téléphonique confidentiel, gratuit, fonctionnant 24h/24 : le « 119 »), de transmettre, si opportun, les informations concernant ces enfants aux services des conseils généraux ou de conseiller et d'orienter les appelants au titre de la prévention
- L'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) : cet observatoire a été créé en 2004, pour améliorer les connaissances en matière de protection de l'enfance (recensement des pratiques de prévention et de dépistage, recueil et analyse des données et des études concernant la protection de l'enfance, etc.) ainsi que la connaissance des phénomènes de mise en danger des mineurs.

Le GIP Enfance en Danger emploie 82 personnes pour un plafond d'emplois en 2009 de 58 ETP et est doté en 2009 d'un budget de 4,7 millions d'euros financé à part égale par l'Etat et par les conseils généraux.

Outre l'Etat (Ministères du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville ; de la Justice et des Libertés ; de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales ; de la Défense ; de la Santé et des Sports et de l'Education nationale) et les conseils généraux, des associations de protection de l'enfance participent également au GIP.

Le conseil d'administration du GIPED est présidé par un représentant des conseils généraux assisté de deux vice-présidents : le directeur général de l'action sociale et la présidente de la Fondation pour l'enfance.

¹ « L'Etat, les départements et des personnes morales de droit public ou privé constituent un groupement d'intérêt public pour gérer un service d'accueil téléphonique (SNATED) gratuit ainsi qu'un Observatoire de l'enfance en danger (ONED) afin d'exercer, à l'échelon national, les missions d'observation, d'analyse et de prévention des mauvais traitements et de protection des mineurs en danger prévues au présent chapitre.

Le service d'accueil téléphonique répond, à tout moment, aux demandes d'information ou de conseil concernant les situations de mineurs en danger ou présumés l'être. Il transmet immédiatement au président du conseil général, selon le dispositif mis en place en application de l'article L. 226-3, les informations qu'il recueille et les appréciations qu'il formule à propos de ces mineurs. A cette fin, le président du conseil général informe le groupement des modalités de fonctionnement permanent du dispositif départemental.

L'Observatoire de l'enfance en danger contribue au recueil et à l'analyse des données et des études concernant la protection de l'enfance, en provenance de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics, des fondations et des associations œuvrant en ce domaine. Il contribue à la mise en cohérence des différentes données et informations, à l'amélioration de la connaissance des phénomènes de mise en danger des mineurs et recense les pratiques de prévention ainsi que de dépistage et de prise en charge médico-sociale et judiciaire des mineurs en danger, dont les résultats évalués ont été jugés concluants, afin d'en assurer la promotion auprès de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics, des fondations et des associations œuvrant dans ce domaine. Il présente au Gouvernement et au Parlement un rapport annuel rendu public. »

Missions du Directeur de l'ONED

Le Directeur de l'ONED dirige, dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration, l'ensemble des activités de l'ONED.

Il veille à la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau relatives à l'ONED.

Le Directeur de l'ONED, en collaboration avec le Directeur Général du GIP Enfance en Danger, aura principalement pour missions de :

- Assurer le pilotage scientifique de l'ONED ;
- Veiller à la réalisation des missions et des objectifs pluriannuels de l'ONED ;
- Assurer le recrutement des personnels d'étude de l'ONED et la définition de leurs missions ;
- Assurer la communication relative à ce service ;
- Proposer au Conseil d'Administration la nomination des personnalités qualifiées membres du Conseil scientifique ;
- Présenter au Conseil d'Administration les recherches retenues par le Conseil scientifique dans le cadre de l'appel d'offres annuel ;

Le Directeur de l'ONED est associé à la préparation du budget du Groupement et au suivi de celui de l'Observatoire.

Dans les rapports avec les tiers, il engage l'Observatoire National de l'Enfance en Danger pour tout acte relevant de sa qualité, à l'exclusion des actes de gestion administrative et financière.

Il assiste à titre consultatif à l'Assemblée Générale, aux réunions du Conseil d'Administration et du Bureau.

Profil et compétences souhaitées :

- Fonctionnaire cadre A+ ou cadre supérieur de niveau équivalent
- Très bonne connaissance théorique des problématiques de protection de l'enfance et position scientifique reconnue dans ce domaine (publications, interventions)
- Bonne connaissance du système de protection de l'enfance, de ses acteurs et de ses enjeux
- Capacité d'encadrement et d'animation d'équipe
- Sens développé du service public
- Sens de la communication
- Maîtrise des langues étrangères

Modalités de désignation et de rémunération

Le Directeur de l'ONED est nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Président et après examen des candidatures par le bureau du GIP Enfance en danger, pour un mandat de 5 ans éventuellement renouvelable.

Sa rémunération est fonction de sa position statutaire.

Date prévisible de recrutement

Prise de fonction au 4ème trimestre 2009
Lieu d'activité : 63bis Boulevard Bessières 75017 PARIS

Envoi des candidatures

Les CV et lettres de candidature devront être adressés avant le 21 Août 2009 parallèlement à :

- Monsieur le Président du GIP Enfance en danger
BP 30302 - 75823 PARIS CEDEX 17
Ou à l'adresse électronique president@giped.gouv.fr

- Monsieur le Directeur Général de l'action sociale
Ministère Travail, Relations sociales, Famille, Solidarité, Ville
14, avenue Duquesne 75 350 PARIS 07 SP

Information complémentaire

En fonction du profil (expérience scientifique et expérience managériale), les candidatures peuvent être déposées au titre des deux postes de Direction proposés.